

Conduite des troupeaux de brebis au XIXème siècle dans les Pyrénées.

Les brebis « En semi-liberté, c'est là qu'elles sont bien et c'est là qu'elles profitent ».

Pyrénées Centrales : bref aperçu des systèmes de surveillance du bétail au XIX^e siècle

B.Besche-Commenge – ADDIP – juillet 2007

Il n'y a jamais eu UN système de garde du bétail dans les Pyrénées, mais une grande diversité.

Diversité selon les montagnes, mais aussi selon les moments de la saison d'estive, la pousse de l'herbe, et les besoins du bétail, le « bien être animal ». Selon les types de troupeaux aussi (le « bassiou », moutons et brebis sans petits, étaient toujours à part, et tenus autrement).

Diversité encore pour ces lieux et moments clefs de l'année : les pâturages intermédiaires de printemps et d'automne.

Regroupement systématique des bêtes sans cesse accompagnées, obligation de descendre des crêtes tous les soirs, regroupement en parc nocturne près de la cabane : ces techniques des mesures d'accompagnement du plan ours n'ont rien à voir avec la souplesse des systèmes pyrénéens. Elles en sont même l'antithèse. A.C ., vieil éleveur-berger né en 1904 dans le Couserans ariégeois, définissait ainsi le principe de ces systèmes: **« en semi-liberté, c'est là qu'elles sont bien et c'est là qu'elles profitent ».**

Deux brefs témoignages pour les Hautes-Pyrénées et la vallée de Barèges :

- **années 1850** : E.Cordier, dans ses carnets d'enquête déposés aux Archives de Tarbes :

« Il ne faut pas croire que le berger soit astreint à choisir à chaque instant l'herbe au troupeau. Non, l'instinct guide les moutons où ils courent naturellement, ils décrivent chaque jour un arc de cercle, un demi cercle, plus étendu au dessus de la cabane. /.../. Cela leur est naturel, ou devenu tel. Mais il faut, aux premiers jours, que le berger de peine leur montre la route, la courbe. Ensuite, ils s'étendent de plus en plus, allant toujours à mesure que les neiges disparaissent. » /folio 27r, dans la liasse intitulée «Les bergers »/.

- **1853, pétitions des Maires et Conseillers Généraux des Hautes-Pyrénées**, contre, déjà, l'obligation que cherche alors à leur imposer l'Administration forestière : regrouper les bêtes en troupeau commun, avec un berger commun, et parcage le soir /Archives départementales, série 7M122/ :

- **Tibiran-Jaunac, canton de St. Laurent de Neste** : *« l'introduction de tant de bêtes par un seul chemin et sous la conduite d'un seul homme est impossible car elles formeraient une colonne de plus de 1000 mètres; dix gardiens auraient peine à la contenir et guider; personne d'ailleurs ne voudrait exposer ses bêtes au danger d'un si nombreux rassemblement. »*

- **Maires et Conseiller Général du canton de Vielle-Aure**: les bêtes ont toujours été conduites *« à garde séparée /.../ nous vivons /sous/ un climat âpre, au milieu des neiges et des frimas, la lutte contre les éléments dure et durera toujours. Qu'on nous*

laisse les ressources qu'avaient nos pères pour soutenir le combat. »;

- Commune d'Arreau: « le troupeau commun est généralement impraticable, la position topographique des forêts, leur pente rapide, l'exiguïté d'étendue de certains quartiers sont des obstacles insurmontables à cette disposition législative. »

- Pétition commune des Maires de Luz, Esquieze, Sere, Sassis, Sazos, Gruz, Gèdre, Gavarnie, Visos, Chèze.

On est dans la vallée de la race ovine barégeoise :

- « mesure vexatoire » que celle du pâtre commun, « dans un pays où les troupeaux sont la seule ressource, chacun veut veiller son troupeau et craindrait de le confier à un tiers ».

- « mesure impraticable », que le regroupement, pays trop accidenté et dangereux.

Le Maire de Luz ajoute un courrier personnel: « on conçoit que dans la plaine la stricte application de la loi soit praticable, mais chez nous, au milieu des précipices et des périls de toute nature, il faudrait autant de bergers presque que d'animaux. »

Dans toutes les Pyrénées, y compris pour certaines estives où l'on trayait les brebis au début de l'été, c'est ainsi un système de surveillance souple qui prédomine, pas de garde rigide et regroupée.

Dispersées en petits groupes (les "escabots"), les brebis, « en semi-liberté », conservaient ainsi un eu du « sauvage », que l'on retrouve aujourd'hui chez toutes les races autochtones pyrénéennes, la Barégeoise en est une. Et la mère transmet à sa fille les comportements adaptés.

Cette aptitude des bêtes à gérer elles-mêmes ce milieu difficile, en fait aujourd'hui des races au rôle reconnu dans des modes de production durable, adaptés à ces milieux et qui ne les agressent pas.